

Sport



L'UE promeut les bienfaits pour la santé et les valeurs positives associées au sport, soutient la coopération entre les décideurs politiques et le dialogue avec les organisations sportives et s'attaque à des problèmes tels que le dopage, le trucage de matchs et la violence.

Le sport et l'exercice font partie intégrante de la vie de millions d'Européens. Outre la promotion d'une meilleure santé et d'un plus grand bien-être, le sport peut contribuer à s'attaquer à des problèmes tels que le racisme, l'exclusion sociale et l'inégalité entre les sexes. Le sport apporte également des avantages économiques considérables et constitue un outil important dans les relations extérieures de l'UE. La [politique de l'UE en matière de sport](#) est aujourd'hui principalement mise en œuvre dans le cadre du programme Erasmus+.

Ce que fait l'Union européenne

L'UE se concentre sur le sport en tant que moyen de préserver la santé des personnes, de créer des communautés, de favoriser l'inclusion sociale et de promouvoir l'égalité des chances.

- **Erasmus+** cofinance des initiatives visant à concevoir, partager et mettre en œuvre des idées et des pratiques innovantes pour promouvoir le sport de masse. Le programme Erasmus+ Sport contribue au développement de la dimension européenne du sport, en stimulant la coopération entre les organisations sportives, les autorités publiques et d'autres parties prenantes.
- Le sport peut réduire les divisions sociales, responsabiliser les citoyens et offrir des occasions de développer des compétences en leadership. Les États membres de l'UE qui sollicitent des subventions du Fonds social européen et du Fonds européen de développement régional sont encouragés à inclure des projets qui soutiennent l'inclusion sociale par le sport. Les prix [#Be-Inclusive EU Sport Awards](#) récompensent les organisations qui utilisent le pouvoir du

sport pour accroître l'inclusion sociale des groupes défavorisés.

- La **Semaine européenne du sport** encourage les Européens à être actifs dans leur vie quotidienne.
- La Commission européenne encourage les organisations sportives à mettre en œuvre la **bonne gouvernance**.
- Elle intègre progressivement le sport dans les accords bilatéraux conclus avec des pays tiers.

La coopération entre les États membres de l'UE dans le domaine du sport fait l'objet d'un accord dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel. Le **dernier en date** (pour la période 2017-2020) définit trois priorités: l'intégrité du sport, la dimension

économique du sport ainsi que le sport et la société. La Commission européenne collabore avec les États membres et les parties prenantes pour promouvoir le rôle du sport et trouver des solutions aux problèmes auxquels le sport européen est confronté.

L'**enquête Eurobaromètre sur le sport et l'activité physique** montre que les citoyens européens ne font pas assez d'exercice. La [politique de l'UE en matière de santé](#) promeut l'exercice à la fois par le partage des bonnes pratiques entre les pays de l'UE et avec les parties intéressées, et par l'intermédiaire de la plateforme d'action de l'UE sur l'alimentation, l'activité physique et la santé, qui offre un forum pour lutter contre les tendances négatives.



Les **lignes d'action recommandées par l'UE en matière d'activité physique** (2008) et la **recommandation du Conseil sur la promotion de l'activité physique bienfaisante pour la santé dans tous les secteurs** (2013) montrent la manière dont les politiques nationales peuvent encourager l'activité physique. L'**appel de Tartu pour un mode de vie sain** (2017) comprend une liste de quinze actions visant à promouvoir des modes de vie sains.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/sport_fr



facebook.com/EUErasmusPlusProgramme/



@EUSport

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-95629-4	doi:10.2775/550204	NA-03-18-322-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-95630-0	doi:10.2775/332211	NA-03-18-322-FR-N